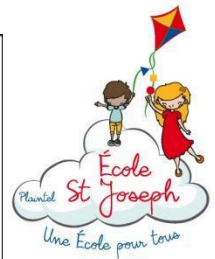




PLAINTEL – Randonnée gourmande- ASSJ Samedi 24 mai 2025



REGLEMENT

L'association sportive de l'école Saint Joseph de Plaintel organise sa 4^{ème} Randonnée Gourmande , à ce titre voici le règlement de celle-ci :

1- PARCOURS

- 2 parcours sont proposés, le parcours d' environ 4 km accessible poussette et PMR, et le parcours d' environ 10 km non accessible aux poussettes et PMR.

- Les départs se feront entre 17h00 et 19h00, dans la cour de l'école Saint Joseph de Plaintel après avoir récupéré son feuillet à poinçonné avec les numéros à contacter en cas d'urgence.

- Le circuit est fléché pour permettre aux participants de relier l'ensemble des points de cette randonnée, notamment les différents sites de repas (pour la rando 10 km.).

La randonnée s'effectue à allure libre.

2- REPAS

La randonnée gourmande de 10km propose un repas servi en plusieurs points du parcours, dont le menu sera communiqué ultérieurement.

Pour avoir accès au point de repas, la présentation de son feuillet à poinçonné est obligatoire.

La randonnée de 4km donne le droit à un dessert servi dans la cour de l' école.

3- INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en ligne sur le site internet de L' école Saint Joseph ..rubrique manifestation en cour.

Il est expressément indiqué que les randonneurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété sur le site, paiement effectué).

Pour la randonnée gourmande de 10 km : l' engagement est de 13^e pour les adultes et 7^e pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour la randonnée de 4 km l' engagement est de 4e

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

4- MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation d'être en possession du matériel suivant :

Chaussures adaptées
Téléphone (pour les majeurs uniquement)

5-DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les participants s'engagent à respecter les territoires qu'ils traversent en accordant une attention particulière au suivi strict des sentiers et itinéraires, à la quiétude de la faune et à la protection de la flore

Les participants s'engagent à ne laisser derrière eux aucun déchet et à utiliser en priorité les dispositifs de tri installés sur le site d'arrivée.

Les participants disposeront de leur propre contenant (verre / gourde) réutilisable

-Les chiens ne sont tolérés que si tenus en laisse

6- RESPECT DES BÉNÉVOLES

Chaque participant est tenu d'adopter une attitude respectueuse envers les organisateurs et les bénévoles. Le participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

7- DROITS À L'IMAGE

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support.

8-CATASTROPHES NATURELLES & AUTRES CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

9-ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

10-ASSURANCES DES BIENS PERSONNELS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

11-ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la Randonnée Gourmande implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter par téléphone la présidente Me Duros Erika au 06/45/68/20/94 ou par mail assjplaintel22@gmail.com